

BPIFRANCE : ENTREPRISES ET TERRITOIRES

STÉPHANE HAYEZ*
FRÉDÉRIQUE SAVEL**

Le développement des territoires repose à la fois sur l'action publique menée par les collectivités territoriales et l'État et sur l'activité économique des entreprises qui y sont implantées.

Créé en 2013, Bpifrance s'inscrit dans la lignée des acteurs publics du financement des entreprises qu'ont été notamment la CPME, BDPME, ANVAR, etc. La dernière étape qu'a constituée la création de la banque publique d'investissement a permis de renforcer la diversité des interventions financières de sa mission. En effet, la fusion de OSEO, CDC Entreprises, du FSI (Fonds stratégique d'investissement) et du FSI Régions donne à Bpifrance les moyens de réaliser un *continuum* de financement de l'entreprise depuis sa création jusqu'à ses opérations de fusion ou de transmission. Renforcée encore avec l'intégration de l'Assurance Export et, plus récemment, de l'Agence France Entrepreneurs et des activités de soutien à la création d'entreprise de la Caisse des Dépôts, la banque est en mesure de déployer toute la panoplie des produits en fonds propres comme en garantie et en prêts à tous les stades de vie de l'entreprise. Sa création procédait d'un souci de rationalisation des financements publics d'entreprises au sein d'une même entité, parachevant en quelque sorte la construction d'une banque publique commencée un siècle auparavant.

Avec l'instauration de la CEPME en 1980, que suivra la création de la BDPME au milieu des années 1990, un premier pas était franchi quant

179

* Directeur adjoint des partenariats régionaux et de l'action territoriale, Bpifrance.

Contact : stephane.hayez@bpifrance.fr.

** Responsable développement, Bpifrance Le Lab.

au mode de financement des entreprises qui se démarquait de l'existant en Europe, comme en Allemagne, par exemple, avec la KfW. Il ne s'agissait pas en effet de financer les banques qui, à leur tour, financeraient les entreprises, mais de cofinancer les entreprises avec les banques de la place. La banque publique intervient en complémentarité des autres banques de place en cofinancement, en coinvestissement et permet l'exercice d'un effet de levier pour les financements des entreprises. Ce choix, opéré dès les décennies précédentes, a été confirmé avec Bpifrance.

En intervenant directement auprès des entreprises et en les accompagnant, Bpifrance mène une action de proximité qui contribue à la redynamisation des territoires, en partenariat avec les Régions, comme le prévoit la loi.

BPIFRANCE : ACTEUR DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES SUR LES TERRITOIRES

Bpifrance n'est pas un outil de financement des territoires, au sens où il ne finance pas les collectivités locales. En revanche, il est un outil de financement des entreprises sur tous les territoires. Les entreprises sont par nature implantées sur les territoires et dans un souci de simplicité et de très forte proximité, 90 % des décisions de la banque sont prises localement. En proposant, à travers son réseau de 48 implantations régionales, tout le spectre des financements possibles aux entreprises des territoires, la banque permet à la fois de toucher un nombre d'entreprises conséquent en régions, mais également de faciliter les interventions des banques privées qui peuvent s'appuyer sur des instruments financiers mis en place par la banque publique. Il ne s'agit pas de concurrencer les banques, mais d'agir en partenariat avec elles, en accompagnant les entreprises et en partageant les prises de risque, notamment à travers la garantie de crédits ou le cofinancement.

Dans le cadre des activités en fonds propres déployées par Bpifrance, l'investissement au capital des entreprises se fait soit en direct, soit de façon intermédiée par des fonds de fonds. Aux côtés des Régions notamment, des fonds régionaux ou interrégionaux d'investissement peuvent être souscrits par Bpifrance. L'objectif est de contribuer à la structuration du capital-investissement régional afin de répondre aux besoins de financement en fonds propres des entreprises sur tous les territoires, notamment en amorçage et en capital innovation.

Pour allouer des financements pertinents et efficaces aux entreprises sur tous les territoires, la banque publique s'appuie également sur des partenariats opérationnels avec les Régions, afin de répondre aux spécificités des économies régionales et aux priorités de développement économique local.

*LES ACTIONS DE BPIFRANCE SONT EN LIEN
AVEC LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE CHAQUE TERRITOIRE*

Tableau 1
Poids des financements bpi dans les Régions
et nombre d'entreprises soutenues, 2017

Régions	Nombre d'entreprises soutenues	Poids du PIB régional dans le PIB national	Poids des soutiens Bpifrance en région dans le total des soutiens Bpifrance
Auvergne-Rhône-Alpes	12 155	11,4 %	14,0 %
Bourgogne-Franche-Comté	2 976	3,4 %	2,8 %
Bretagne	4 009	4,2 %	4,0 %
Centre-Val de Loire	3 101	3,2 %	2,9 %
Corse	493	0,4 %	0,5 %
Grand-Est	5 746	7,0 %	7,1 %
Hauts-de-France	6 064	7,2 %	6,7 %
Ile-de-France	12 623	30,4 %	31,6 %
Normandie	3 651	4,2 %	3,0 %
Nouvelle-Aquitaine	7 429	7,5 %	6,2 %
Occitanie	6 342	7,2 %	6,5 %
Pays de la Loire	4 838	5,0 %	5,8 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 710	7,1 %	6,8 %
Guadeloupe	197	0,4 %	0,2 %
Guyane	145	0,2 %	0,3 %
Martinique	345	0,4 %	0,6 %
Mayotte	86	0,1 %	0,1 %
La Réunion	740	0,8 %	0,9 %

Note : la sous-représentation ou la surreprésentation du poids des financements de Bpifrance dans certaines Régions, comparativement au PIB régional, doivent être considérées avec précaution, notamment car la valeur ajoutée des entreprises (qui peuvent bénéficier des interventions de Bpifrance) ne représente qu'une part du PIB. Ce tableau montre que le déploiement de l'activité de Bpifrance est cohérent avec l'ordre de grandeur du poids économique global des territoires.

Source : Bpifrance.

Qu'il s'agisse des activités de financement-garantie ou d'investissement, les interventions de la banque publique sur l'ensemble des territoires s'articulent autour de trois grands types d'interventions pour :

- répondre aux insuffisances du marché pour les entreprises dont la taille ne permet pas toujours aux acteurs privés de prendre les risques nécessaires au développement de ces entreprises. TPE (très petites entreprises), PME et petites ETI (entreprises de taille intermédiaire) rencontrent des difficultés pour se faire financer et/ou pour intéresser les investisseurs à leurs activités. Pour ne pas obérer leurs chances de croissance et plus généralement pour ne pas priver l'économie de pépites potentielles, la banque publique se dote des moyens de détection de ces entreprises en ayant une connaissance fine des secteurs d'activité, du tissu économique régional et des besoins des entrepreneurs ;

- consolider les acteurs de référence dans des secteurs stratégiques, quelle que soit la taille des entreprises, à travers des interventions de capital développement et des soutiens à l'innovation ;

- stabiliser l'actionnariat de grandes entreprises. Le rôle de la banque publique s'exerce de façon ponctuelle au profit des grandes entreprises, grands groupes là encore considérés comme stratégiques pour l'économie nationale.

182

Le financement des grands enjeux de demain

Afin d'intervenir efficacement auprès des entreprises et de leur permettre de répondre à leurs enjeux futurs, Bpifrance conduit avec ses partenaires, en mobilisant son expertise nationale et territoriale, une réflexion prospective sur plusieurs thèmes identifiés comme stratégiques.

L'environnement économique et industriel de plus en plus complexe et innovant impose des modes de travail différents dans tous les secteurs d'activité. Le besoin d'anticiper les mutations de l'économie pour préparer les entreprises aux ruptures à venir et la nécessité de s'appuyer sur une vision partagée du futur mobilisent les experts internes, mais aussi les fédérations professionnelles ou des entrepreneurs innovants.

Les grands enjeux de demain tels que « nourrir l'humanité », « faciliter la mobilité », « réussir la transition écologique et énergétique (TEE) », etc. sont déclinés en matrices d'analyse de nouveaux besoins tels que : fabriquer des objets connectés, développer des transports autonomes propres, protéger les données personnelles, promouvoir l'économie circulaire, etc.

Autant de sujets qui façonneront les entreprises demain, mais que la banque publique d'investissement choisit d'accompagner dès

aujourd'hui. Les financements des grands enjeux des entreprises concernent le financement de l'investissement, le financement de l'innovation, l'accompagnement des entreprises à l'international, l'investissement en fonds propres direct et indirect.

Quelques chiffres donnent la mesure de ses interventions

En 2017, les crédits d'investissement ont concerné 6 400 entreprises. Elles ont été financées pour un montant total de 7,2 Md€, financements qui ont généré un effet de levier X3 de financement bancaire (22,9 Md€). Pour la TEE, par exemple, (l'un des axes stratégiques de la banque publique), l'objectif est d'avoir un effet d'entraînement vis-à-vis de partenaires bancaires privés, qui s'est traduit en 2017 par 180 projets cofinancés pour un montant de 1,2 Md€, soit environ 3 Md€ d'investissements aux côtés des banques.

Pour le plus court terme, les financements en soutien de trésorerie des PME ont été de 3,6 Md€.

La garantie, dont l'objectif est de faciliter l'accès au crédit, a concerné 63 000 entreprises pour 4 Md€. Les 9/10 des entreprises bénéficiaires de la garantie sont des TPE notamment des secteurs traditionnels de l'économie (commerce, restauration, construction, etc.). L'effet de levier de la garantie se traduit par 1 euro de fonds public qui représente 9,5 euros de risques couverts par Bpifrance et 20 euros prêtés à l'entreprise par les banques françaises.

Le montant total des prêts bancaires garantis s'établit à plus de 8,9 Md€ en 2017.

Les aides et les financements à l'innovation pour un montant de 1,3 Md€ ont été accordés à 41 % en Île-de-France suivi de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (14 %).

La gamme des outils financiers qui couvre les activités à l'international, de la prospection des marchés à l'implantation sur les marchés en passant par toutes les étapes du financement des ventes, du développement, à la sécurisation des projets (assurance-crédit, assurance-change), correspond à un montant de 22,7 Md€ mobilisés et garantis par la banque publique, dont 20,4 Md€ pour la seule activité assurance export.

Le rôle d'investisseur avisé

Les activités d'investissement de Bpifrance répondent à sa mission d'investisseur avisé de long terme, au service de l'intérêt collectif. La banque publique investit en direct sur des ressources propres ou pour le compte d'investisseurs tiers, notamment l'État au titre du Programme d'investissements d'avenir (PIA). Elle investit également dans des fonds, notamment régionaux, à travers son activité de fonds de fonds.

Tableau 2
L'activité assurance export, 2017

Régions	Assurance export (en M€)	Nombre d'entreprises
Auvergne-Rhône-Alpes	641	530
Bourgogne-Franche-Comté	93,5	169
Bretagne	155	101
Centre-Val de Loire	79,5	101
Corse	0,09	3
Grand-Est	200	290
Guadeloupe	–	–
Guyane	–	–
Hauts-de-France	227	103
Île-de-France	17 500	983
La Réunion	–	–
Martinique	–	–
Mayotte	–	–
Normandie	186	90
Nouvelle-Aquitaine	207	164
Occitanie	865	229
Pays de la Loire	181	11,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	152	234

Source : Bpifrance.

Quel que soit son vecteur d'intervention, en direct ou intermédié, la banque publique investit dans des entreprises porteuses de croissance avec l'objectif de créer un effet d'entraînement d'investisseurs privés sur des segments de marché plus risqués. Elle se mobilise ainsi sur l'amorçage, le capital-risque ou encore les secteurs de la création technologique. Pour autant, les investissements s'effectuent de façon sélective, conformément aux bonnes pratiques professionnelles. Le potentiel de création de valeur et le bénéfice attendu pour l'économie française sont des guides de la décision.

Son action auprès de fonds tiers vise à structurer le marché du capital-investissement aux côtés de ses fonds partenaires, y compris à l'échelle régionale ou interrégionale.

Les chiffres nationaux de l'investissement de Bpifrance en 2017 :

– 1,03 Md€ investis en fonds de fonds dans 55 véhicules d'investissement ;

- 255 M€ investis en capital innovation en direct dans 80 entreprises, dont 31 nouveaux investissements ;
- 143 M€ d'investissement direct dans 94 PME ;
- 2,56 Md€ d'investissements réalisés dans 40 entreprises de type « *mid et large cap* ».

Tableau 3
Activité d'investisseur en direct ou via des fonds partenaires, 2017

Régions	Fonds propres (nombre de participations, stock en portefeuille)
Auvergne-Rhône-Alpes	498
Bourgogne-Franche-Comté	127
Bretagne	123
Centre-Val de Loire	81
Corse	32
Grand-Est	252
Guadeloupe	3
Guyane	5
Hauts-de-France	287
Île-de-France	1 172
La Réunion	11
Martinique	1
Mayotte	–
Normandie	90
Nouvelle-Aquitaine	418
Occitanie	392
Pays de la Loire	189
Provence-Alpes-Côte d'Azur	125

Source : Bpifrance.

185

*BPIFRANCE : PARTENAIRE DES RÉGIONS
POUR LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES*

Ancrer durablement les entreprises sur leur territoire, leur apporter les moyens de grandir et de se déployer, y compris à l'international, participent donc des missions essentielles de la banque publique. Les Régions, chefs de file du développement économique territorial, sont des partenaires incontournables pour y parvenir, et la banque a développé avec ces collectivités territoriales, métropolitaines comme ultramarines, des outils de financement des entreprises et des instances communes. Ce partenariat est un élément fondamental de la doctrine de Bpifrance qui doit contribuer au développement économique de tous les territoires.

Cet ancrage territorial, présent dans l'ADN de Bpifrance, a encore été renforcé au cours de ces dernières années. Dans toutes les lignes de métiers, le partenariat avec les Régions s'est développé. Par ailleurs, Bpifrance a renforcé sa présence locale avec 48 implantations réparties en France, implantations qui sont à même de répondre à toute entreprise quels que soient sa taille, son secteur d'activité et ses besoins de financement de haut ou bas de bilan. Ce déploiement se poursuit dans les territoires ultramarins.

*Les Régions, parties prenantes des orientations
de financement des entreprises de leurs territoires,...*

Pour concrétiser la mission que la loi assigne à la banque publique d'agir « en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions » et enrichir la doctrine, les Régions participent à la gouvernance de Bpifrance. Elles sont représentées au sein des conseils d'administration de Bpifrance (deux administrateurs y sont nommés sur proposition de régions de France) et de Bpifrance Régions, ainsi que du Conseil national d'orientation (CNO), instance présidée par un président de région. En outre, chaque Comité régional d'orientation (CRO) formule des avis sur l'action de la banque publique dans sa Région et a pour objectif de veiller à la cohérence de cette action avec la stratégie régionale de développement économique et d'innovation, en associant les acteurs économiques du territoire.

*...mobilisent, avec Bpifrance, des outils financiers régionaux
spécifiques et adaptables*

Le partenariat avec les Régions s'incarne principalement dans une offre de financement commune adaptée aux spécificités territoriales via des outils financiers, dotés par les Régions, en particulier pour le financement de l'innovation (fonds régionaux d'innovation), l'accès au crédit des entreprises (fonds régionaux de garantie/prêts croissance TPE, prêts de développement territoriaux) et en matière d'accompagnement des entrepreneurs, avec notamment des accélérateurs régionaux. L'objectif est de contribuer à l'économie locale en s'appuyant sur des outils qui s'adaptent aux axes stratégiques de chaque Région, mis en œuvre par Bpifrance.

Ils permettent d'optimiser la mobilisation de fonds publics, de mutualiser l'expertise et de simplifier l'accès des entreprises aux financements publics.

Si l'on retient de l'exemple des fonds régionaux de garantie, ils sont dotés par les Régions, gérés par Bpifrance Régions, filiale dédiée à la garantie régionale, et interviennent en cogarantie des fonds nationaux de Bpifrance. Ils permettent d'augmenter la part du risque garanti qui

peut atteindre jusqu'à 70 %, afin de faciliter aux entreprises l'accès au crédit de banques privées pour des projets plus risqués, alors que la seule intervention des fonds nationaux ne dépasse pas 50 % de risque garanti.

Par ailleurs, des fonds régionaux ou interrégionaux d'investissement ont été mis en place avec l'appui des Régions pour faciliter l'accès des PME aux fonds propres. La mobilisation simultanée des moyens financiers de Bpifrance et des Régions permet ainsi d'accroître l'efficacité des interventions, au service du développement économique et de l'emploi.

Quelques données chiffrées donnent la mesure des interventions avec les Régions sur la gamme de ces produits spécifiques :

- les prêts croissance TPE, destinés aux TPE et dotés exclusivement par les conseils régionaux, ont été déployés avec dix Régions, permettant de financer plus de 600 entreprises pour un montant global de 32 M€, à la fin de 2017 ;

- les fonds régionaux de garantie, financés également par les Régions interviennent systématiquement en complément de fonds nationaux dans la proportion de 1 pour 1. Cette activité est notamment importante lorsque les risques à prendre par l'entreprise sont plus élevés du fait de son stade de développement, de sa stratégie de déploiement, de son secteur d'activité et qu'un accompagnement est nécessaire. Ces fonds sont destinés notamment au soutien de la création, au renforcement de la trésorerie, au développement ou aux opérations de transmission d'entreprises. De nouveaux fonds de garantie ont été mis en place avec la création des nouvelles 18 Régions administratives en 2016. Au total, en 2018, 1,2 Md€ de prêts ont pu être adossés aux fonds régionaux de garantie, pour plus de 2 500 entreprises bénéficiaires. Depuis l'origine de la mise en place de ces fonds, les Régions y ont apporté plus de 440 M€ de dotations ;

- les fonds régionaux d'innovation permettent de financer les projets innovants (en fonction des priorités régionales) aussi bien au stade de la faisabilité que de l'expérimentation ou encore du développement commercial d'entreprises. Ils constituent le résultat d'un cofinancement entre la Région et Bpifrance. Ils recouvrent trois types d'aides : la subvention, l'avance remboursable en cas de succès, le prêt à taux zéro pour l'innovation. En 2017, l'ensemble de ces fonds ont permis de financer les projets innovants de plus de 800 entreprises pour un montant total de 68 M€. Depuis la mise en place initiale des fonds régionaux d'innovation, les Régions y ont apporté 570 M€ de dotations cumulées. En matière de soutien à l'innovation, l'État et les Régions confient également des fonds du PIA3 territorialisé (Programme d'investissements d'avenir) à Bpifrance qui en assure la gestion pour le financement des projets d'innovation et de structuration de filières ;

- les prêts de développement territoriaux sont destinés à renforcer la structure financière des entreprises à différentes phases clés de leur développement. Adaptés aux priorités de la stratégie de développement économique de chaque Région, ils permettent l'exercice d'un effet de levier significatif auprès d'autres financeurs. La Région soutient le dispositif au moyen d'une dotation permettant de bonifier le taux du prêt et de le garantir. En 2017, 35 M€ ont été accordés à 232 entreprises, permettant une mobilisation totale de financements à hauteur de 70 M€ ;
- des accélérateurs régionaux, déjà mis en place en partenariat avec huit Régions, permettent d'accompagner à l'échelle régionale plus de 400 entreprises dans leur développement, avec des programmes intensifs de conseil, de formation et de mise en réseau.

CONCLUSION

Banque de place, Bpifrance s'est positionnée comme un partenaire incontournable du financement des entreprises sur tous les territoires, tant avec les banques et les investisseurs qu'avec les Régions. Impliquée dès sa création dans le renforcement de la situation financière des entreprises, la banque s'est ensuite mobilisée sur les enjeux de transformation de l'économie : innovation, développement international, modernisation industrielle, transformation digitale, soutien à la création et à la transmission, etc. Pour ce faire, elle contribue à l'émergence de nouveaux modes d'action (par exemple : fonds d'impact *investing*, accélérateurs, plateformes de *crowdfunding*, etc.), à la diffusion des bonnes pratiques (par exemple : gouvernance, responsabilité sociétale des entreprises, etc.) ou au développement de secteurs stratégiques (par exemple : transition énergétique et écologique, tourisme, transports, économie sociale et solidaire, etc.).

Au-delà de ses interventions financières, Bpifrance a pris une option forte et originale en développant une offre d'accompagnement des entreprises présentant un potentiel de croissance. Partant du constat que la taille est un facteur de résilience et de pérennité corroboré par le fait statistique (décroissance du risque de défaillance avec l'augmentation de la taille de l'entreprise), Bpifrance a développé des programmes d'accompagnement en partenariat avec les acteurs des filières professionnelles et avec les Régions. Il s'agit de faire grandir des TPE, des PME et des ETI, de faire en sorte que les marchés internationaux soient de nouvelles sources de débouchés pour ces entreprises, de les faire innover et de leur donner les moyens d'échanger et de se connaître.

Afin d'atteindre la plus grande proximité avec les entreprises sur tous les territoires, Bpifrance déploie l'ensemble de ces interventions en partenariat avec plusieurs centaines d'établissements financiers ou acteurs du capital-investissement actifs en France, avec les institutions européennes et les Régions, chefs de file du développement économique territorial.

ANNEXE

Tableau 4
Bpifrance : un continuum de solutions à chaque étape clé
du développement de l'entreprise

Innovation	<p>Projets innovants, individuels et collaboratifs sous forme d'aide à la R&D, de financement pour le lancement industriel et commercial, ou de prise de participations :</p> <ul style="list-style-type: none"> – aide à l'innovation : subvention, avance récupérable, prêts à taux zéro – prêts innovation pour lancer sur le marché des produits et des services innovants – investissement en fonds propres, en direct ou via les fonds partenaires <p>Accompagnement : conseil, université et mise en réseau</p>
Financement	<p>Cofinancement aux côtés des banques pour les investissements des entreprises de toutes tailles :</p> <ul style="list-style-type: none"> – prêt à moyen et long terme – crédit-bail mobilier – crédit-bail immobilier <p>Prêts sans garanties, longs et patients, pour financer l'immatériel et les besoins en fonds de roulement :</p> <ul style="list-style-type: none"> – prêt croissance, prêt d'avenir – prêt vert, prêt numérique à taux bonifié – prêts participatifs – prêts de développement territorial <p>Renforcement de la trésorerie des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> – mobilisation des créances publiques et privées – préfinancement du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) <p>Accompagnement : conseil, université et mise en réseau</p>
Garantie	<p>Apport aux banques de notre garantie à hauteur de 40 % à 60 % pour les inciter à financer les PME dans les phases les plus risquées : création, reprise, innovation, international, développement, renforcement de la trésorerie (jusqu'à 70 % avec les Régions)</p>
Fonds propres	<p>Prise de participations minoritaires dans les entreprises de croissance, de l'amorçage à la transmission, le plus souvent aux côtés de fonds privés, nationaux ou régionaux : prises de participations dans l'entreprise, quelle que soit sa taille ; obligations convertibles</p> <p>Investissement aux côtés d'acteurs publics et privés dans des fonds de capital-investissement qui investissent eux-mêmes dans des PME : plus de 300 fonds partenaires, dont 95 fonds régionaux</p> <p>Accompagnement : conseil, université et mise en réseau</p>
International	<p>Accompagnement des projets à l'export :</p> <ul style="list-style-type: none"> – accompagnement au développement ou à l'implantation – assurance export : prospection, crédit, change/garantie des cautions et des préfinancements* – prêt croissance international – fonds propres – garantie des financements bancaires dédiés à l'international <p>Accompagnement : conseil, université et mise en réseau</p>

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Bpifrance Assurance Export assure, au nom de l'État et sous son contrôle, l'activité export des entreprises.

Source : Bpifrance.

